

**FORMULAIRE A JOINDRE A VOTRE COURRIER
AU PRESIDENT**

Nom _____

Prénom _____

Fonction : _____

Adresse : _____

 _____

Fax : _____

E-mail : _____

Nom des parrains :

(La liste des membres est disponible sur le site internet ou peut être obtenue auprès de Véronique Jeandé - Tél : 01-34-74-38-95)

1) _____

2) _____

Pour les avocats

Date de prestation de serment : _____

Vestiaire : _____

Spécialisations ou activités dominantes : _____



**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE
DROIT ET PROCEDURE
POUR L'ANNEE 2010**

EST AINSI COMPOSE :

Monsieur Stéphane LATASTE, Président,

Monsieur Sébastien REGNAULT, Secrétaire,
Madame Roberte H. MARTIN, Trésorier,

Madame Clémence BERTIN-AYNES
Madame Julie COUTURIER
Madame Michèle DUBUC
Madame Elisabeth FLICHY-MAIGNE
Monsieur Antoine GENTY
Monsieur Jérôme HOCQUARD
Monsieur Antoine KIRRY
Madame Véronique MARRE
Madame Brigitte MARSIGNY
Madame Céline RANJARD-NORMAND

DROIT ET PROCEDURE

11 Place Dauphine - 75053 PARIS Louvre RP SP

Adresse de correspondance :
C/o Cabinet STASI CHATAIN
2 Avenue Hoche - 75008 PARIS

DROIT ET PROCEDURE est née de la volonté des Anciens Avoués et de ceux qui exerçaient dans leur mouvance de perpétuer un idéal et leurs traditions.

Mais cette volonté allait au-delà puisqu'aux termes de ses statuts, notre Association a pour objet de :

« contribuer dans le domaine du droit et plus particulièrement de la procédure à la formation permanente des professions judiciaires et juridiques,

proposer et étudier tous projets de textes,

participer à tous travaux de doctrine et favoriser la conciliation, la médiation et l'arbitrage,

faciliter l'exercice quotidien de leur profession par la mise en place de services communs et aider ses membres en difficulté. »

<http://www.droitetprocedure.com>

Modalités d'adhésion

(Extrait des statuts)

Sont membres actifs :

- les anciens avoués près le Tribunal de Grande Instance de Paris,
- les anciens avoués près les Tribunaux de Grande Instance autres que celui de Paris,
- les avocats,
- les avoués à la Cour,
- les magistrats,
- les professeurs et enseignants des universités,
- et tous praticiens du droit et de la procédure.

La demande d'adhésion doit être adressée au Président du Conseil d'Administration et parrainée par deux membres actifs.

Le Conseil d'Administration statue souverainement à la majorité de ses membres et sans recours.

Sa décision n'a pas à être motivée.

Tous les membres actifs bénéficient des mêmes droits, devoirs et prérogatives.

Cotisation annuelle

- 150 € pour les membres en activité,
- 100 € pour les membres retraités, magistrats,
- Jeunes avocats : 20 € par an pour les trois premières années suivant la prestation de serment, puis 50 € pour les deux années suivantes.

Le paiement de la cotisation annuelle donne droit :

- A l'entrée gratuite aux réunions d'information,
- A l'envoi gratuit des cahiers DROIT & PROCEDURE,
- A un tarif préférentiel lors de l'inscription au colloque annuel.

Les travaux

- ◆ Un Colloque annuel est tenu en octobre ou en novembre.
- ◇ 1992 : LE NOUVEAU JEX
- ◇ 1993 : LE JAF
- ◇ 1994 : LE COUPLE ET L'ARGENT
- ◇ 1995 : INFORMATIQUE, TELEMATIQUE ET PREUVE,
- ◇ 1996 : L'AGE ET L'ARGENT
- ◇ 1997 : LE DIVORCE ET LE DROIT DES AFFAIRES
- ◇ 1998 : L'AVOCAT ET L'EXPERTISE JUDICIAIRE
- ◇ 1999 : MEDIATION, NEGOCIATION ET TRANSACTION
- ◇ 2000 : LE JUGEMENT : DE L'EXECUTION A L'INEXECUTION
- ◇ 2001 : LA PROTECTION DE L'ACQUEREUR
- ◇ 2002 : SIGNIFICATION - NOTIFICATION - ACTES DE PROCEDURE
- ◇ 2003 : LA LIQUIDATION FORCEE DE L'INDIVISION
- ◇ 2004 : LE NOUVEAU DIVORCE
- ◇ 2005 : L'EUROPE, LE COUPLE, LES ENFANTS
- ◇ 2006 : REFORME DES SURETES : CREDIT PLUS FACILE ?
- ◇ 2007 : LES ASPECTS JUDICIAIRES DE LA REFORME DES SUCCESSIONS

- ◇ 2008 : L'AVOCAT FACE AUX NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA PREUVE
- ◆ Des réunions d'information se tiennent à PARIS trois ou quatre fois par an.
- ◆ Les Cahiers DROIT & PROCEDURE édités à la suite des réunions et colloques reprennent l'intégralité des interventions.

La convivialité

Depuis 1988, l'Association organise chaque année un congrès à l'étranger :

Le MAROC (1988), l'EGYPTE (1989), le CANADA (1990), la CHINE (1991), la CALIFORNIE (1992), le GUATEMALA (1993), la SYRIE et la JORDANIE (1994), le SRI LANKA (1995), NEW-YORK (1996), le MAROC (1997), l'EQUATEUR et les GALAPAGOS (1998), le VIETNAM (2002), la TANZANIE (2003), la BIRMANIE (2004), le BRESIL (2005), et SAINT PETERSBOURG (2006), le LAOS et le CAMBODGE (2007), l'ARABIE (2008), le RAJASTHAN (2009).

L'Association organise également chaque année, fin juin ou début juillet, son traditionnel dîner ouvert aux membres de l'Association accompagnés s'ils le souhaitent de leur conjoint, et aux invités du conseil d'Administration :

Le Bâtonnier de l'Ordre, ainsi que les membres de la Faculté et les Magistrats qui nous ont fait pendant l'année l'honneur et l'amitié de travailler avec nous à l'occasion de nos colloques et réunions d'information.